

Direction Générale des Services

03.20.66.58.24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, LE VINGT DEUX MAI

Le Conseil Municipal s'est réuni à l'hôtel de Ville, sis 42 rue du Général Leclerc à Hem, sous la présidence de Monsieur Francis VERCAMER, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 16 mai 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 33

PRÉSENTS

Francis VERCAMER Maire, Pascal NYS Adjoint, Ghislaine BUYCK Adjointe, Jean-François LECLERCQ Adjoint, Anne DASSONVILLE Adjointe, Philippe SIBILLE Adjoint, Blandine LEPLAT Adjointe, Laurent PASTOUR Adjoint, Fabienne LEPERS Adjointe, Said LAOUADI Adjoint, Therese NOCLAIN Conseillère déléguée, Chantal LAHARNAR Conseillère, Etienne DELEPAUT Conseiller délégué, Bruno DUQUESNOY Conseiller, Fatima KARRAD Conseillère déléguée, Sabine HONORE Conseillère, Emmanuelle GUILLAIN Conseillère, Kamel MAHTOUR Conseiller délégué, Eugenie CARBON Conseillère, Gaetan DECOSTER Conseiller, Christelle DUTRIAUX Conseillère, Jérôme MEERSEMAN Conseiller délégué, Guillaume BOCQUET Conseiller, Anne-Charlotte DEMEULENAERE Conseillère, Clementine NOUQUERET Conseillère, Sana EL AMRANI Conseillère, Jacques DUPONT Conseiller, Mathilde LOUCHART Conseillère, Karima CHOUIA Conseillère

ABSENTS EXCUSES :

Barbara RUBIO COQUEMPOT ayant donné pouvoir à Blandine LEPLAT,
Rafik BZIOUI ayant donné pouvoir à Francis VERCAMER,
Jean-Adrien MALAIZE ayant donné pouvoir à Jean-François LECLERCQ,
Thibaut THIEFFRY ayant donné pouvoir à Pascal NYS,

DEL_2025_033
FI - EXERCICE BUDGÉTAIRE 2024 - BUDGET ANNEXE LE ZÉPHYR -
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le Budget Primitif 2024, le Budget supplémentaire et les Décisions Modificatives de l'année 2024 du budget annexe Le Zéphyr,

Vu le compte de gestion 2024 du budget annexe Le Zéphyr établi au 31 décembre 2024 par le Comptable Public,

Vu l'avis conforme de la commission Finances, Économie et Administration générale du 12 mai 2025,

A l'unanimité le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire :

- à déclarer que le compte de gestion du budget annexe Le Zéphyr de la ville d'Hem dressé par Monsieur le comptable public n'appelle ni observation ni réserve de sa part,

- à déclarer que celui-ci est conforme aux écritures et résultats comptables du budget principal repris dans les comptes de l'ordonnateur et dans les balances comptables définitives émises par le comptable public et validées par les services de l'ordonnateur.

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme,